



DECISION DU PRESIDENT

DP2018-22 Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable aux marchés publics,

Vu la délibération n°2018-13 du 28 juin 2018 portant délégations de compétences au Président,

Vu la délibération n°2018-19 du 11 décembre 2018 relative à la modification du projet de site unique et validant le plan de financement,

Par délibération n°2018-19 le comité syndical du SMICTOM LGB a décidé de modifier le projet de site unique sur CANTIRAN à Vianne comme suit :

- Réalisation d'un quai de transfert et regroupement des services techniques.

Le plan de financement ci-dessous a été adopté :

Désignation	Dépenses	Recettes
Etudes (dont maîtrise d'œuvre) € HT	200 000	
Travaux € HT	2 200 000	
DETR 20%		480 000
TVA 20%	480 000	
FCTVA année N+1		390 000
TOTAL € TTC	2 880 000	870 000
AUTOFINANCEMENT	10 000	
EMPRUNT (sur 20 ans)	2 000 000	

Compte tenu de la spécificité de la réalisation d'un quai de transfert, il est décidé de lancer deux opérations (consultations) distinctes :

- Réalisation d'un quai de transfert, montant estimatif 500 000 €HT (yc études)
- Réalisation d'un site technique 1 900 000 €HT (yc études)

Le Président :

ARTICLE 1ER : Demande une dotation d'équipement des territoires ruraux ventilée comme suit :

- Réalisation d'un quai de transfert : 100 000 €
- Réalisation d'un site technique : 380 000 €

A Aiguillon, le 21/12/2018,
Le Président,
Alain LORENZELLI